



Je ne veux pas poursuivre, procureur peut il ?

Par **Audrey810**, le **29/05/2018** à **00:29**

Bonsoir,

Je me tourne vers vous car j'ai été victime d'un accident de voiture, j'étais passagère et mon ami qui était au volant a percuté une voiture.

Mon ami était en tort car il roulait trop vite et doublait en centre ville... J'ai reçu des éclats de verre et notamment un dans mon œil j'ai dû aller à l'hôpital etc.

J'ai été convoquée par la police mais je ne souhaite pas porter plainte. Cependant quelqu'un m'a dit que le procureur pouvait tout de même poursuivre mon ami car j'ai eu des séquelles physiques, ma question est donc de savoir si c'est vrai ? Et dans ce cas qu'est-ce que mon ami risquera ? Il a déjà une situation financière et familiale extrêmement complexe...

Merci d'avance pour vos réponses !!

Par **chaber**, le **29/05/2018** à **06:20**

bonjour

[citation] Cependant quelqu'un m'a dit que le procureur pouvait tout de même poursuivre mon ami car j'ai eu des séquelles physiques, [/citation] Ce quelqu'un a entièrement raison.

En général si les blessures entraînent un arrêt d'activité supérieur à 3 mois il y a dépôt de plainte d'office. Pour un arrêt inférieur le procureur évalue les fautes de conduite avant de

juger de poursuivre ou non.

Une poursuite en pénal se solde par amende et retrait de permis, sans aucune incidence sur l'indemnisation du passager transporté

[citation]Il a déjà une situation financière et familiales extrêmement complexe... [/citation]ce n'est pas la préoccupation du procureur qui se base sur les faits

Par **citoyenalpha**, le **01/06/2018** à **07:22**

Bonjour

Je rajouterai :

[citation] Il a déjà une situation financière et familiales extrêmement complexe...[/citation]

C'est pour cela que les assurances existent. Il vous appartient donc de faire une demande d'indemnisation auprès de l'assurance du véhicule. Vous n'êtes pas obligé de poursuivre personnellement votre ami devant le tribunal. ([s]Rappel :[/s] Par contre le procureur le peut)

Restant à votre disposition